

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 MARS 2018

Le deux mars deux mil dix-huit, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2018

Présents : Madame le Maire DEJOIE Christine, CHEZE Daniel, AUCHARLES Maria, GAUMET Jean-Louis, CHANTELOUP Armelle, PELLERIN Bruno, LE JEANNE Jean-Michel, CABENET Gilles, AUGENDRE Fabien, de PASTRE Jacques, VAUGELADE Pierre-Mary.

Absents excusés : DEJOIE Jérôme, PACHOT Aurélie.

Pouvoirs de : DEJOIE Jérôme à AUCHARLES Maria

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2018
- Approbation du Compte Administratif 2017
- Approbation du Compte Administratif 2017 – Affectation de résultats
- Approbation du compte de gestion 2017
- Questions diverses

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Jean-Michel LE JEANNE a été nommé secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 février 2018

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de CHEZE Daniel – 1^{er} adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par DEJOIE Christine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2016		+94 718.34	30 809.56		30 809.56	94 718.34
Opérations exercice 2017	465 509.48	510 116.98	44 471.12	62 635.60	509 980.60	572 752.58
TOTAL	465 509.48	604 835.32	75 280.68	62 635.60	540 790.16	667 470.92
Résultats de clôture		139 325.84	12 645.08			126 680.76
Restes à réaliser			28 260		28 260	
TOTAUX CUMULES	465 509.48	604 835.32	103 540.68	62 635.60	569 050.16	667 470.92
RESULTATS DEFINITIFS		139 325.84	40 905.08			98 420.76

2° Constate que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	11	12	12	12	11	0

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : AFFECTATION DE RESULTATS

INVESTISSEMENT :

Solde antérieur reporté = - 30 809.56
 Recettes réalisées = 62 635.60
 Dépenses réalisées = 44 471.12

Solde d'exécution 2017 (C/001) = - 12 645.08

Restes à réaliser recettes =	0
Restes à réaliser dépenses =	28 260
Résultat de clôture =	- 40 905.08

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice =	+ 44 607.50
Résultat antérieur reporté =	+ 94 718.34
Résultat de clôture à affecter =	+ 139 325.84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation de résultat : **C/1068 = 40 905.08**
- Report à nouveau en fonctionnement : **C/002 = 98 420.76**

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	11	12	12	11	11	0

COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des dépenses à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	11	12	12	12	12	0

QUESTIONS DIVERSES

- Concernant la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) transférée aux Communautés de Communes, une taxe va être instituée. Elle sera acquittée directement par la Communauté de Communes.
- Le devenir des bâtiments SCALIS est évoqué. Devront-ils être détruits ?
- L'assurance AXA propose un partenariat avec la commune pour communiquer avec les administrés afin de vendre des contrats d'assurance.

VOTE :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	11	12	12	12	0	7

- Pour le concert de JC BORELLY le 10 Mai à 16h, il faut des bénévoles.
Le mercredi 9 mai : enlever les bancs et mettre les chaises de la salle des fêtes.
Pose d'obstacles anti-intrusion : de billots de bois, barrières... à voir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures
Jean Michel LE JEANNE - secrétaire de séance.